



Mauvais fonctionnement chaudière caché lors de la vente

Par **giraux**, le **05/11/2011 à 17:41**

Bonjour,

Ma fille a acheté un appartement qui a 6 ans dont la signature a eu lieu le 5/09.

A chaque fois qu'elle a rencontré les propriétaires, elle s'est enquis de l'état de la chaudière.

La réponse a toujours été la même : pas de problème, chaudière entretenue.

Or, la chaudière est tombée en panne : réparation 106€ + une remarque du chauffagiste sur l'état de la pompe.

Il s'avère que beaucoup de chaudières de l'immeuble ont des problèmes au point que Foncia, syndic, avait demandé une expertise

Alors pourquoi les propriétaires ont toujours affirmé qu'il n'y avait aucun problème ?

Pour être sûrs de réaliser la vente , pour ne pas baisser le prix ?

Quels recours a ma fille ?

Cordialement

Par **Domil**, le **05/11/2011 à 17:44**

Depuis combien de temps est-elle dans les lieux ?

106 euros ce n'est vraiment pas une panne grave, voire c'est de l'entretien courant.

Par **giraux**, le **05/11/2011 à 17:49**

Elle s'est installée mi septembre

106€ ce n'est pas énorme certes mais quand vous gagnez à peine plus que le SMIC et que vous achetez seule et en région parisienne, cela vient s'ajouter aux nombreux frais inhérents à une installation et ce n'est pas budgété

Elle a vraiment l'impression de s'être fait avoir sur ce point.

Merci pour votre réponse

Par **Domil**, le **05/11/2011 à 18:03**

Je ne dis pas que ce n'est pas une grande somme vis à vis du cout de la vie, mais vis à vis de l'entretien d'une chaudière (hélas, avoir acheté un logement avec chaudière individuelle, elle va le regretter car elle va devoir faire l'entretien, le dépannage et quand elle devra la changer, aie) ce n'est pas énorme.

ça dépend de la panne, si c'est de l'usure normale ou pas.

Par **giraux**, le **05/11/2011 à 18:08**

Je suis désolée de vous paraître insistante mais ma question est : a-on un recours pour une chose qui a été sciemment cachée

Par **Domil**, le **05/11/2011 à 18:15**

Oui, si on le prouve, si ça a une incidence. Or dire seulement qu'on a eu un problème avec sa chaudière après 2 mois d'usage ne suffit pas.

Par **giraux**, le **05/11/2011 à 18:53**

Merci